



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10820
N/REF : 2/03/2025 0H48 C:022730 I:31406
V/REF : CDE COPROP N°81715 DU 05/01/17

SDC '5 Rue d'Autserlitz'
C/O Régie LESCUYER & Associés
17, QUAI JOSEPH GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LE 5 D'AUTSERLITZ
5 RUE D'AUSTERLITZ
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 5
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. BENCHILI

PREVOIR PANNEAU D'INTERDICTION DE STATIONNER AVEC ARRETE MUNICIPAL A
GAUCHE DU N9

CURAGE HYDRAULIQUE D'UNE COLONNE EAUX USEES - EAUX PLUVIALES EN ZINC
EN FACADE DE 5 NIVEAUX

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2025

Prix de base du contrat : 872,00

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 04/2016 Valeur : 117,1
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique colonne EU/EP	2/AN	1025,47	1025,47
TOTAL H.T.				1025,47
T.V.A. a 10,00%				102,54
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1128,01</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.